

DELIBERATION CFVU-085-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 16 septembre 2021,

Objet de la délibération : Modification des modalités de contrôle des connaissances - Faculté des lettres, langues et sciences humaines

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 27 septembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les MCC des diplômes suivants :

- Master 2 Métiers du livre et de l'édition - Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle
- M2 Parcours Didactiques des langues, des littératures et cultures

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 30 septembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 6 octobre 2021

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR :LLSHS
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du : 5 juillet 2021
- § Passage   la CFVU du : 27 septembre 2021
- § Rentr e universitaire : 2021-2022

Formation concern e : Master 2 M tiers du livre et de l' dition-Edition,  dition multim dia et r daction professionnelle

1 fiche par formation

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou **modification** ou d placement d'UE / **EC**
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ **Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :**

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)

Intitulé des éléments	2020/2021	2021/2022
Edition Approfondissement	33h CM	33hCM+ 12hTD

Argumentaire justifiant l'incidence financière :

Dans la perspective d'une collaboration du M2 édition avec l'AJCO (Association des jeunes chercheurs de l'ouest), nous souhaiterions obtenir 12h de TD supplémentaires pour l'année 2021-2022. Ces 12h seraient ensuite intégrées dans le programme de la prochaine maquette du master. En effet, les étudiants et les professionnels nous ont fait remonter régulièrement depuis 2 ans leur souhait de voir renforcer cet enseignement (actuellement de 33h de CM), qui est un peu léger par rapport à ceux des autres masters édition français. Ces heures, seront notamment utilisées pour renforcer la connaissance du vocabulaire technique de l'ensemble de la chaîne du livre, et travailler en workshops avec les étudiants du master édition pour réaliser des podcasts à partir d'interviews d'étudiants de master qui auront soutenu leur master et éventuellement produit des articles scientifiques sur leur sujet pour le site de l'AJCO. Ces podcasts seront accessibles également sur ce site. Cette collaboration, qui a déjà fait l'objet de plusieurs réunions entre les enseignants ne peut que s'avérer fructueuse en donnant aux étudiants de nouvelles compétences en lien avec l'évolution du monde professionnel, et en les entraînant à mener des projets collectifs.

Fiche de modification des maquettes de formation

- § **UFR** : Lettres, langues et sciences humaines
- § **Avis favorable du Conseil d'UFR du : 5 juillet 2021**
- § **Passage   la CFVU du : 27 septembre 2021**
- § **Rentr e universitaire : 2021-2022**

Formation concern e : M2 DILALIC**1 fiche par formation****Nature de la modification (merci de cocher la case) :****Structure :**

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire) OUI

§ **Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :****D tail de la modification   compl ter au verso :****Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)**

Intitulé des éléments	2020/2021	2021/2022
UE 211 Formation d'enseignants réflexifs de langue	18 h CM	12h TD + 12h CM

Les modifications demandées correspondent de fait à un rétablissement de la maquette telle que conçue initialement par notre équipe. Ce volume horaire (12hCM12hTD) correspond d'ailleurs à celui qui était en vigueur dans la maquette de l'habilitation précédente (et depuis la création du master).